



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 septembre 2024 sous la présidence de Monsieur Vitor Pinhal, Président.

Ordre du jour

1. Appel ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2024 ;
4. Préavis municipal N° 40/2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025 ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, le public et la presse.

Le Président dit que la séance de ce soir était précédée par une présentation du Musée d'Yverdon et région (MYR), intitulée « *Une commune un objet* ».

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 31

Excusés : 3 (Madame Christelle Gavillet-Borioli et Messieurs Philippe Dyens et Quentin Frick)

Absents : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal
CONCISE

2. Approbation de l'ordre du jour

En absence de remarques, Le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2024

Le Président, ouvre la discussion.

Monsieur Michaël Hottinger demande à corriger son intervention concernant les mesures d'extinction de l'éclairage public. Il a été noté que les mesures d'extinction ne se reflétaient pas encore et il a été dit que les mesures d'extinction ne se reflétaient plus dans les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 17 juin 2024.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 1

4. Préavis municipal N° 40/2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

Conclusion :

La Commission apprécie que, pour la 3^{ème} fois, la Municipalité fasse usage de sa compétence pour modifier le taux d'imposition en fonction de la situation financière de la commune et des prévisions budgétaires.

La commission garde à l'esprit que les recettes exceptionnelles de ces dernières années ne sont pas pérennes. Cependant, la fixation annuelle de son taux d'imposition permet à la commune de réagir pour coller au plus près à l'évolution de la situation budgétaire.

Le taux proposé nous permet d'intégrer le club des « 60 » sur la même marche que nos voisins de Corcelles, Grandson, Fiez et Fontaines, estompant ainsi pour les nouveaux habitants cette réputation de commune « chère » qui nous collait à la peau, même si nous sommes encore loin des champions que sont Onnens et Champagne.

La Commission nous recommande d'accepter le préavis d'imposition 2025.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret a une question concernant le solde de fonctionnement et le solde de fonctionnement épuré.

Le Municipal, Monsieur David Romero, explique que la différence entre le solde de fonctionnement et le solde de fonctionnement épuré est que dans le solde de fonctionnement épuré des amortissements supplémentaires ont été ajoutés.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Jean-Paul Bardyn aimerait savoir ce qu'il y en est de la dette fiscale, notamment les personnes qui n'ont pas payé leurs impôts. Comment cette situation se présente dans le budget 2025, se demande-t-il. Est-ce que cette dette diminue ou augmente ?

Monsieur David Romero dit que les chiffres ne seront pas connus avant la fin de l'année. Les impôts nous offrent un service qui gère ces dossiers et pour lequel la Commune paie.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 40/2024, soit de décider :

Article premier : la Municipalité est autorisée à réduire le taux d'imposition 2025 à **69 %**.

Article deuxième : pour toutes les autres rubriques, l'arrêté d'imposition est accepté tel que présenté.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 1

5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic, Claude Jäggi, nous informe qu'une Commission d'urbanisme se composant de 2 architectes et d'un Conseiller communal a été formée pour aider la Municipalité dans les prochains dossiers qui sont compliqués.

Le projet du parking en Vurzé a été repoussé à cause du retard du bureau d'architectes. Il sera présenté au Conseil lors de la prochaine séance.

Madame la Municipale Christel Jaquet explique que le passage piéton à la sortie du village direction Neuchâtel était illégal et donc n'a pas été reconstruit. Le projet pour le 30 km/heure pour la route de Provence est en cours et sera présenté au Conseil plus tard dans la législature.

Monsieur le Municipal David Romero dit que la place de jeu de l'école sera bientôt inaugurée. L'accès est pour l'instant fermé afin que le sol soit suffisamment stable.

Malheureusement un toboggan est déjà abîmé, probablement par une trottinette.

Monsieur David Romero remercie l'assemblée pour la confiance accordée pour ce dossier.

6. Propositions individuelles et divers

Lecture du rapport de l'ACRG par Madame Isabelle Hottinger. AG du 19 juin 2024.

Elle se questionne sur l'utilité de sa participation et demande à la Municipalité d'y réfléchir.

Lecture du rapport de l'ORPC, suite à l'assemblée générale du 10 septembre 2024, par le Municipal Monsieur Samuel Dyens.

Des frais potentiellement facturables par le Canton ont déjà été intégrés dans le budget 2025 de la commune de Concise.

Le Président remercie les lecteurs et demande à l'assemblée de faire part de ses propositions ou questions.



Conseil Communal

CONCISE

Madame Réjane Favre remercie la Municipalité pour l'ordre général des piliers publics. Néanmoins, le nombre de clefs nécessaire et les différents systèmes sont peu pratiques. Madame Favre demande si quelque chose est prévue pour améliorer la situation.

Monsieur le Syndic, Claude Jäggi, répond qu'un projet d'amélioration de l'affichage public est en cours et qu'une réduction de leur nombre est possible.

Monsieur David Fasola demande des nouvelles de la maison des Terroirs. Madame la Municipale Birgit Knegtel répond qu'une AG a bien eu lieu et que les dettes ont été « miraculeusement » épongées par Grandson. La Commune de Concise va donc continuer encore une année et décidera plus tard s'il vaut toujours la peine d'y participer.

S'en suit une discussion sur l'utilité de faire partie de cette association. En conclusion, la Municipalité indique qu'il est relativement aisé de la quitter et que la décision sera prise dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur Joël Jeanneret informe l'assemblée que le souper de soutien du Giron 2025 aura lieu le 9 novembre 2024 et invite toute la population à y participer.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero demande des informations sur la disparition de la poubelle de la Route de Provence.

Monsieur le Syndic nous informe qu'il va se renseigner auprès des collaborateurs de la Commune.

Monsieur Eloi Du Pasquier demande des nouvelles concernant le local du Chaffard. Selon un dernier préavis, le local a été vendu et il aimerait savoir si un nouveau local pour stocker le matériel des sociétés locales est prévu.

Monsieur Claude Jäggi répond que le projet a pris du retard car la Municipalité est très occupée par le prochain grand projet qui est la réfection de la grande salle. Des nouvelles seront données en 2025.

Madame Olivia Croci demande s'il y a une limite de bruit pour les canons installés dans les vignes pour faire fuir les oiseaux et s'il existe un règlement spécifique pour cela.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, répond qu'il ne s'agit pas d'une compétence communale, mais bien cantonale. Monsieur Claude Jäggi complète en disant qu'il se renseignera davantage.

Monsieur Simon Cordier explique qu'il a lu un article dans un journal régional au sujet des zones 30 dans le village d'Essertines. Ce dernier expliquait qu'il est possible d'installer des passages piétons dans les zones 30 pour autant que ces derniers soient sur un chemin scolaire. La Municipalité prend note de cette information.

Monsieur Michaël Hottinger indique que la carrière Romaine est très mal indiquée et qu'il y a un panneau qui indique qu'il est interdit de quitter le chemin pédestre. Monsieur Hottinger demande si cela est une volonté de la Commune de réduire l'accès à ce site archéologique ou s'il s'agit d'une erreur. Monsieur le Syndic répond que le Canton n'est pas très favorable à ce qu'il y ait beaucoup de circulation dans cette zone. La Municipalité de Concise n'a fait aucun changement dans les panneaux et se renseignera sur la situation.



Conseil Communal
CONCISE

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 :34.

Prochaine séance :

- Le lundi 9 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Vitor Pinhal

Marleen Colin